

Nouveau code APE : information importante pour les branches (champ d'application des accords) et les entreprises !

Le **changement de nomenclature des codes APE au 1^{er} janvier 2027** n'a pas d'effet direct sur les droits ou obligations juridiques des entreprises, mais il constitue une **modification de classification administrative et statistique** qui peut avoir plusieurs **effets indirects importants** pour les branches professionnelles — notamment en matière de **rattachement conventionnel, statistique sectorielle, et accès à certains dispositifs**.

La Commission des Affaires Sociales organisera au mois de mars une réunion spéciale sur ce sujet avec des experts de l'INSEE qui est une **Direction générale du ministère de l'Économie et des Finances**.

I – Contexte

La dernière révision de la NAF datant de 2008, cette évolution vise à mieux refléter les transformations du paysage économique et l'émergence de nouvelles activités.

II – Impacts

II.1 - Pour les branches professionnelles : Rattachement juridique à une convention collective

Risque que des entreprises sortent de la branche & appliquent une CCN différente.

Le **code APE est utilisé comme critère d'application de certaines conventions collectives**, ou à minima pour identifier les entreprises concernées par une branche donnée.

Le changement à venir de code peut donc **entraîner une modification du rattachement conventionnel** d'une entreprise si la nouvelle classification ne correspond plus à la définition de la branche.

Cela peut nécessiter une **révision des listes des codes APE associés à chaque convention collective** pour garantir que les entreprises restent dans la bonne branche.

II.2 - Pour les entreprises : Accès aux aides, financements et dispositifs sectoriels

- Plusieurs **dispositifs publics d'aides, subventions ou exonérations ciblent des activités spécifiques identifiées par un code APE.**
- Du point de vue des organisations professionnelles :
 - il faut **réexaminer les référentiels de codes** pour s'assurer que les membres continuent à être éligibles aux aides sectorielles,
 - anticiper d'éventuels effets pervers si des entreprises se retrouvent classées hors du "champ" prévu de certaines aides.

II.3 – Pour les statistiques publiques et observatoires sectoriels

- Les **statistiques économiques et sociales sectorielles** (par exemple, part des entreprises par secteur, emplois, croissance) reposent sur le code APE.
- La mise à jour de la NAF peut modifier les agrégations statistiques des branches, et compliquer les séries chronologiques si les correspondances entre anciens et nouveaux codes ne sont pas parfaitement univoques.
- Les branches devront adapter leurs outils internes d'analyse et d'observation (tables de correspondance, bases de données, indicateurs sectoriels) pour assurer la continuité des séries et la comparabilité des données.

En conséquence, **actions à anticiper pour les branches professionnelles**

Pour anticiper les impacts de ce changement, il est recommandé de :

1. **Recenser les codes APE actuels utilisés dans la branche** et établir une **correspondance avec les nouveaux codes NAF 2025.**
2. **Vérifier l'effet sur les rattachements conventionnels** pour s'assurer que les entreprises restent dans la branche adéquate.
3. **Actualiser les documents sectoriels et outils de suivi** (bases de données, observatoires, statistiques internes).
4. **Informers les adhérents/entreprises membres** de l'impact potentiel et des démarches de vérification via Sirene (consultation du futur code APE).
5. **Sensibiliser aux éventuelles répercussions sur l'éligibilité à des aides ou dispositifs publics** liés à des codes spécifiques dans leur secteur.

III - Calendrier

Toutes les entreprises inscrites au répertoire Sirene (géré par l'Insee), y compris les micro-entrepreneurs, se verront attribuer un nouveau code APE (Activité Principale Exercée) à compter du **1er janvier 2027**, dans le cadre de l'évolution des nomenclatures d'activités française (NAF) et européenne.

Dès maintenant, les entreprises peuvent consulter à **titre informatif** le futur code APE qui leur sera attribué, en renseignant leur numéro SIREN sur le site sirene.gouv.fr.

En 2026, seul le code APE actuellement en vigueur reste officiel.

IV – Demande possible d’expertise du Code APE

À partir de janvier 2026, un formulaire simplifié en ligne permettra, si besoin, de demander une expertise du nouveau code APE. Celui-ci entrera officiellement en vigueur le 1er janvier 2027, sans créer de droit ni d’obligation supplémentaire par rapport à l’ancien code.

V – Rappel : Objet du code APE

Attribué par l’Insee, le code APE permet d’identifier l’activité principale d’une entreprise ou d’un établissement. Il repose sur la nomenclature d’activités française (NAF), figure dans le répertoire Sirene et se compose de cinq caractères : quatre chiffres correspondant au code européen et une lettre finale propre à la France.

Le code APE reste un repère clé pour la statistique publique et le classement des entreprises par secteur d’activité.